



GAL « DES CEVENNES AU RHONE »

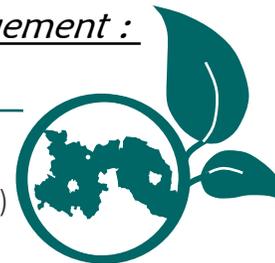
PROGRAMME LEADER 23-27 - SELECTION DES PROJETS : *Avis sur les objectifs du projet et l'activité ?*

CRITERES	Fiche 1	Fiche 2	Fiche 3
 ATTRACTIVITE ET PROMOTION DU TERRITOIRE : Le projet préserve et valorise les richesses naturelles, culturelles ou les ressources locales du territoire, il participe à sa notoriété et en véhicule une bonne image. Le projet enrichit l'offre écotouristique et nourrit l'économie locale.	0 à 40	0 à 30	0 à 40
 ACCESSIBILITE : Le projet est accessible sur le plan physique, culturel, économique ou calendaire.	0 à 40		
 SERVICES DE PROXIMITE ET CADRE DE VIE : Le projet apporte un service, marchand ou non, qui répond aux besoins des habitants. Il améliore le maillage de services au sein du territoire et améliore les conditions de vie.		0 à 30	0 à 40
 COHERENCE ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE : Le porteur de projet intègre la transition écologique et énergétique dans les objectifs du projet et dans le fonctionnement de l'activité présente ou à venir.	0 à 40	0 à 50	0 à 40
 INNOVATION : Le projet est innovant (innovation de produits ou de procédés : technique, design, commercialisation, organisationnelle, sociale...).	0 à 20	0 à 20	0 à 20
 EMPLOI : Le projet participe à l'emploi sur le territoire : maintien ou création d'emplois directs ou indirects (salariés, gérants).	0 à 25	0 à 30	0 à 25
 MISE EN RESEAU : Le projet crée plus de partenariats : partage de compétences, mutualisation de moyens, accompagnement technique, projet collectif.	0 à 25	0 à 30	0 à 25
 PORTEUR DE PROJET : Le porteur s'implique dans le montage de son dossier. Il est en adéquation avec le projet présenté.		0 à 10	





BONUS : Concerne le choix des dépenses et la réalisation du projet uniquement :



- Utilisation de **matériaux biosourcés** : ex. bois, végétal, terre...
- Reconnaissance en matière de **critères environnementaux** (normes, labels officiels ou privés)
- Meilleur choix de **proximité** possible (localisation prestataire) / Origine de fabrication du matériel/des matériaux
- Economies** d'énergie, d'eau ou de ressources.
- Sobriété** en ressources, énergies et/ou numérique
- Utilisation de sources d'**énergies renouvelables**
- Diminution ou valorisation des **déchets**, diminution des pollutions. La notion de cycle de vie, "du berceau à la tombe" est intégrée dans le choix des dépenses
- Renforcement du **circuit-court** (diminution d'intermédiaire, gain d'autonomie dans la fabrication)
- Diminution des **flux de transports**
- Pour sa réalisation, le projet fait appel à de l'emploi en insertion ou **réinsertion sociale** ou fait appel à un **centre d'aide par le travail**
- Le choix des dépenses intègre des **critères d'équité** (conditions sociales de production)
- L'amélioration de **conditions de travail** est prise en compte par le choix de dépenses ou lors de la réalisation du projet



2 cases cochées : + 10 pts
4 cases cochées : + 20 pts
6 cases cochées : + 30 pts



NOTE : / 200
minimum de 120 points à obtenir



** Sur 175 pour SO 1.2 (jardins), 2.1 (mobilité), 2.2 (culture) et 2.3 (bien manger) de la fiche action n°3, minimum = 105/175*

